

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

23x20

RETRAIT DELIBERATION 243x19

Par délibération n°243x19 en date du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente du bien situé avenue François Mitterrand, parcelle cadastrée AV 694, d'une emprise de 774m², pour un montant de 181 000€, au profit de la SCI Espace Kiné.

Toutefois, il s'avère que ce bien avait été acquis par la Commune, à l'État dans le cadre des dispositions de l'article L 3112-1 DU cg3p qui permet la cession entre personnes publiques de biens publics sans déclassement. Le bien n'ayant jamais été déclassé, il appartient toujours au domaine public.

Or les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération N°243X19 du 21 novembre 2019, qui n'a de ce fait plus d'objet.

Afin que la procédure de cession soit régulière, il conviendra, dans un second temps, de constater et autoriser la désaffectation de ladite parcelle, de prononcer son déclassé dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir la céder.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE de retirer la délibération n°243x19 du 21 novembre 2019.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27 **M. FUSONE – COCH – JOUBEAUX ne participent pas au vote**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA